

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 452 portant dissolution du foyer du
402e régiment d'artillerie de Châlons-en-Cham-
pagne (Marne).**

Du 11/07/2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 5 0 7 A

Référence de publication :BOC/PP 26, 2006, texte 3.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29/07/1981 ⁽¹⁾ modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14/07/1991 ⁽²⁾ modifié, fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20/10/2000 ⁽³⁾ modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 402e régiment d'artillerie de Châlons-en-Champagne (Marne) est dissous à compter du 31 mai 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle du 402e régiment d'artillerie de Châlons-en-Champagne.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

(1) BOC, p. 3902 ; BOEM 135 et 707 ;

(2) BOC, p. 2549 ; BOEM 510 ;

(3) BOC, 2001, p.277 ; BOEM 707.